

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-09

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

ELECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Dès qu'il est constitué, le conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président de l'EPCI.

Le Vice-Président a donc pour mission de suppléer le Président pour assurer le bon déroulement des séances du conseil (vérification du quorum, conduite et police des débats, décompte des voix...).

Le Vice-Président pourra recevoir le cas échéant des délégations de compétences du conseil d'administration sur certaines matières ainsi que des délégations de pouvoir et de signature du Président.

Le vice-président est élu au scrutin uninominal, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour à la majorité relative.

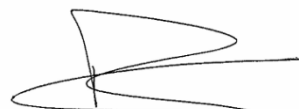
Bruno CANTELE se déclare candidat au poste de vice-président du CIAS Terres du Haut Berry.

Bruno CANTELE est élu au poste de vice-président du CIAS Terres du Haut Berry, par 17 voix.

	Nombre de votants	Nombre de suffrages exprimés	Nombres du suffrages blancs ou nuls	Nombre de votes « POUR »	Majorité
Bruno CANTELE	16	18	1	17	9

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-10

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Vu [l'article L.2121-8 du Code Général des collectivités Territoriales](#),

Vu [l'article R.123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles](#),

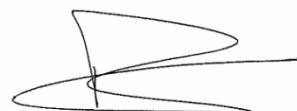
Vu la proposition de règlement intérieur présentée,

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le règlement intérieur du Conseil d'Administration du C.I.A.S. Terres du Haut Berry.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-11

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU CIAS THB

Vu l'article L1612-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°de-2023-28 du conseil d'administration du 4 octobre 2023 portant « Approbation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier,

Considérant qu'avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement, l'assemblée délibérante établit son règlement budgétaire et financier,

Considérant que suite aux nominations du CIAS, le règlement budgétaire et financier de la nouvelle mandature doit être adopté par la nouvelle assemblée délibérante,

Le règlement budgétaire et financier formalise et précise les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet égard, conformément à l'article L1612-30 du CGCT, il précise :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement
- Les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

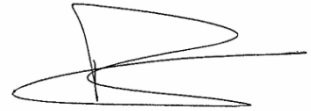
Il peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'adopter le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération pour la mandature 2026 – 2032 pour le budget du CIAS Terres du Haut Berry.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-12

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

DELEGATIONS DE POUVOIR

Vu l'article R123-21 du CASF portant sur les délibérations qui prévoit les possibilités de délégations suivantes :

Le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans les matières suivantes :

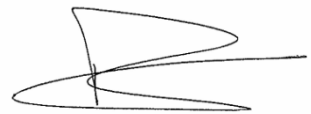
- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ; dans la limite de 59 000 €
- Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans
- Conclusion de contrats d'assurance ;
- Création, modification et suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Acceptation des dons effectués au bénéfice du CIAS ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le conseil d'administration.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les délégations de pouvoir ainsi présentées.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-13

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**APPROBATION, ADHESION ET DESIGNATION
D'UN REPRESENTANT SIEGEANT POUR LE CIAS A L'UDCCAS 18**

L'Union Départementale, régie par la loi du 1er Juillet 1901 (ou du 19 avril 1908) et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique et technique au niveau départemental, au service de l'action sociale communale et intercommunale.

Dans le respect du projet associatif de l'UNCCAS, l'Union Départementale a pour buts :

- De regrouper les centres communaux et intercommunaux et les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant une activité d'action sociale régie par le Code de l'action sociale et des familles du département concerné, lesquels doivent être par ailleurs membres de l'UNCCAS
- D'assurer une représentation locale à ses membres et de contribuer à celle assurée au niveau national par l'UNCCAS. A l'exception de la représentation en justice des intérêts des CCAS/ CIAS assurée par l'Union Nationale, l'Union Départementale défend au plan départemental, par tous moyens appropriés, les droits et intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics et de tout organisme public ou privé
- De promouvoir ses membres ainsi que leur action en valorisant leur savoir-faire et en apportant sa contribution au débat public sur les politiques sociales. En lien avec l'Union Nationale, elle favorise la création et le bon fonctionnement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau local qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci

Composition de l'Assemblée Générale de l'Union Départementale :

- Tous les adhérents de l'UNCCAS du Cher, à jour de leurs cotisations
- Les membres du Conseil d'administration de l'Union Départementale.

Un membre empêché peut se faire représenter par un autre membre de l'Union Départementale.

Un membre du Conseil d'administration empêché peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'administration.

Les personnes habilitées à représenter les CCAS/ CIAS au sein des instances de l'Union Départementale doivent être élus ou administrateurs au sein du Conseil d'administration de ces établissements.

Election du conseil d'administration de l'UDCCAS

L'Assemblée Générale élit le Conseil d'administration de l'Union Départementale parmi ses membres ; elle procède à tout remplacement de membre dans l'hypothèse d'une vacance de siège.

Les membres élus du Conseil d'administration sont désignés au plus tard dans les six mois après les élections municipales lors de l'assemblée générale de l'UDCCAS.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale pour la durée du mandat municipal.

Election du bureau de l'UDCCAS

Le Conseil d'administration choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de :

- Un Président ;
- Un ou plusieurs Vice-Présidents ;
- Un Secrétaire, et s'il y a lieu, un Secrétaire adjoint ;
- Un Trésorier, et s'il y a lieu, un Trésorier adjoint.

Désignation d'un représentant du Conseil d'Administration du CCAS à l'Assemblée Générale de l'UDCCAS

Le CIAS Terres du Haut Berry étant adhérent à l'UNCCAS et à l'UDCCAS du Cher, il convient de désigner un représentant du conseil d'administration pour siéger avec droit de vote à l'assemblée générale et, le cas échéant, au sein des instances dirigeantes (Conseil d'Administration et/ou Bureau) de l'UDCCAS du Cher

Vu les statuts de l'Union Départementale des Centres Communaux et intercommunaux d'Action sociale du Cher,

Considérant qu'il est important d'avoir un représentant du CIAS Terres du Haut Berry siégeant à l'assemblée générale de l'UDCCAS et le cas échéant au sein des instances dirigeantes (Conseil d'administration et/ou bureau) de l'UDCCAS du Cher.

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- **D'approuver l'adhésion du CIAS Terres du Haut Berry aux principes, valeurs et orientations de l'UDCCAS du Cher;**
- **de désigner Bruno CANTELE comme représentant du CIAS Terres du Haut Berry, lui donnant mandat pour siéger dans les instances de l'UDCCAS du Cher, et lui donnant pouvoir pour y voter au nom du CIAS Terres du Haut Berry à l'assemblée générale de l'UDCCAS du Cher.**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-14

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**DESIGNATION DES CANDIDATS TITULAIRE ET SUPPLEANT
POUR L'ELECTION DES MEMBRES DU COMITE DES 100 DE L'UNCCAS**

L'UNCCAS, régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est un moyen d'action politique, technique et pédagogique au service de l'action sociale communale et intercommunale.

L'UNCCAS a pour buts :

- De regrouper les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS), les personnes morales de droit public communales et intercommunales exerçant des activités d'action sociale régies par le Code de l'action sociale et des familles ainsi que les Unions que ses membres constituent au niveau départemental.
- De représenter ses membres au niveau européen, national, régional et départemental dans le cadre de leur mission d'élaboration et de mise en œuvre de l'action sociale publique locale.
- De promouvoir l'action de ses membres en valorisant leur savoir-faire et en contribuant au débat public sur les politiques sociales et leurs évolutions.
- D'orienter, accompagner, soutenir la qualification des moyens d'intervention sociale de ses adhérents pour une action de qualité au service de la population.
- De coordonner l'action de ses membres et de la soutenir par le développement, la structuration et l'animation du réseau national qu'ils constituent et par le développement des partenariats de celui-ci.
- De créer et gérer tous services et prestations nécessaires à l'accomplissement de ses buts :
 - actions d'information (publications, études, congrès, etc.) ;
 - activité d'audit/diagnostics, de conseil ;
 - actions de formation pour les élus, les professionnels et les bénévoles.

Au cours du mois de septembre 2026, le conseil d'administration de l'UNCCAS sera élu lors de la réunion du « comité des 100 ». Ce comité est un collège de « grands électeurs » qui réunit 100 CCAS ou CIAS adhérents de l'UNCCAS au

1er janvier 2026 et répartis dans 7 collèges électoraux, en fonction de leur population. Il a pour mission de désigner, au moyen d'un scrutin de liste, les 54 administrateurs de l'UNCCAS.

Chaque CCAS peut présenter un candidat titulaire et son suppléant avant le 12 juin 2026 à minuit. Le résultat du vote et les noms des 100 membres du comité seront annoncés dès le 23 juillet 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

Considérant les statuts de l'UNCCAS relatifs à l'organisation des instances de l'association ;

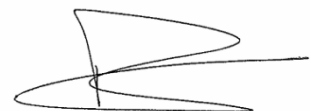
Considérant la volonté du CIAS des Terres du Haut Berry de s'investir pleinement au sein de l'UNCCAS par la désignation d'un candidat et de son suppléant au comité des 100 de l'association, comité rassemblant les grands électeurs en charge de désigner les membres du conseil d'administration de l'UNCCAS ;

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner Bruno CANTELE comme représentant titulaire et Jérôme VRILOR comme représentant suppléant du CIAS Terres du Haut Berry, au Comité des 100 de l'UNCCAS.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-15

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le tableau actuel des effectifs de la Collectivité,

Vu l'avis favorable du comité social territorial,

Un agent pouvant bénéficier d'un avancement de grade, il est envisagé de créer, sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion du Cher, à compter du 1^{er} septembre 2026 :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ème} classe titulaire à temps complet

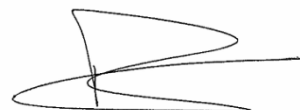
Il est proposé aux membres du Conseil d'administration :

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^e classe titulaire à temps complet, à compter du 1^e septembre 2026.**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-16

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

BUDGET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil d'Administration, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant la parfaite régularité des opérations ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

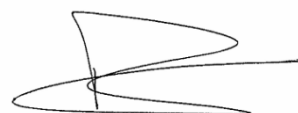
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le président soumet le compte de gestion 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-17

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

BUDGET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sous la présidence du vice-président, le conseil d'administration examine le compte administratif 2025, dressé par Monsieur le président.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le détail des dépenses et des recettes prévues et celles réalisées ainsi que l'état des restes à réaliser (reports et contrepassations) de l'exercice 2025,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2025 ;

Prenant acte que ce compte administratif peut se résumer ainsi :

		Fonctionnement	Investissement
Réalisation de l'exercice	Dépenses	431 277,03 €	1 680,00 €
	Recettes	431 277,03 €	35 291,27 €
Résultat 2025	(Recettes-Dépenses)	0,00 €	33 611,27 €
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		0 €	33 611,27 €

Résultat de clôture (Total Fonctionnement + Total Investissement) : 33 611,27 €

Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le



ID : 018-200067056-20260603-DE_2026_17-DE

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. DECONINCK', written over a horizontal line.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-18

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

BUDGET : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Vu le budget primitif 2026 adopté par délibération n°de-2026-06 du 4 mars 2026 pour le Budget CIAS;

Vu le compte administratif 2025 faisant apparaître un résultat d'investissement de 33 611,27 €

Considérant que le présent budget supplémentaire a pour objet de reprendre et d'intégrer les résultats du compte administratif 2025 au budget 2026 du Budget CIAS,

Considérant que le résultat excédentaire d'investissement est reporté en recette d'investissement (article 001) et qu'il convient d'ajuster les dépenses d'investissements :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BS 2026
2158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	33 611,27 €
TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT	33 611,27 €
RECETTE D'INVESTISSEMENT	BS 2026
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 611,27 €
TOTAUX RECETTES D'INVESTISSEMENT	33 611,27 €

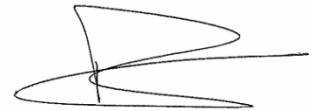
Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver le budget supplémentaire 2026** tel que proposé avec la reprise des résultats du compte administratif 2025
- **d'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires** à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-19

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**AIDE ALIMENTAIRE : CONVENTION DE DISTRIBUTION D'AIDE ALIMENTAIRE
AVEC LA COMMUNE DE « LE NOYER » POUR SES HABITANTS**

Vu la définition de l'intérêt communautaire votée le 29 novembre 2018 en conseil communautaire

Attendu que dans le cadre de la mise en œuvre de son aide alimentaire sur le territoire, le C.I.A.S. délivre, sur Henrichemont, depuis le 1^{er} janvier 2019, chaque quinzaine, sur prescription d'un travailleur social, un colis alimentaire à chaque foyer bénéficiaire contre participation,

Attendu que les habitants de Le Noyer (hors communauté de communes) bénéficient de cette distribution ;

Il convient de formaliser ce partenariat dans le cadre d'une convention fixant la participation financière de ces communes pour le fonctionnement de cette distribution.

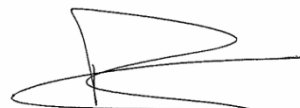
Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver la convention de mise en œuvre de partenariat passée entre la commune de Le Noyer et le CIAS Terres du Haut Berry**
- **de fixer la participation de la commune de Le Noyer à hauteur de 7 € par colis distribué aux habitants de la commune**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention**
- **d'imputer les recettes au budget du CIAS**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
Pour extrait conforme,
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-20

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

CONVENTION BGE 2026-2028

BGE Cher a été créée pour apporter une aide financière et technique aux porteurs de projets de création, de développement ou de reprise d'activités économiques.

Depuis 2011, BGE Cher porte et développe dans le Cher le dispositif de Micro-Crédit Personnel Garanti. Il s'agit d'apporter un appui aux personnes physiques pour les aider à développer des projets ou à surmonter des difficultés personnelles.

Le CIAS Terres du Haut Berry souhaite s'associer à la BGE Cher pour participer et consolider le dispositif de Micro-Crédit Personnel Garanti, en faveur des habitants de son territoire.

La présente convention est établie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2026, afin de faciliter l'accès au micro-crédit social aux habitants des Terres du Haut Berry.

En contrepartie, une contribution annuelle de 500€ est demandée par BGE Cher.

Vu la proposition de convention, réceptionnée le 13 mai 2026

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration :

- **d'approuver la convention de partenariat ci-jointe, passée entre le CIAS et la BGE Cher pour la durée de la convention 2026-2028**
- **de fixer la contribution annuelle versée par le CIAS à la BGE Cher à 500 €**
- **d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents**
- **d'imputer la dépense au budget du CIAS, article 6281**

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-21A

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE PAYS DE BOURGES**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° de-2026-21 du 3 juin 2026 déposée en Préfecture le 5 juin 2026 suite à une erreur matérielle.

Considérant que la Mission Locale Pays de Bourges est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux. Qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 23 communes de notre territoire et qu'en 2024 elle a été en contact avec 171 jeunes issus de ces communes (dont 69 nouveaux) pour 586 entretiens réalisés ;

Considérant que la Mission Locale Pays de Bourges a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale Pays de Bourges effectue 4 permanences mensuelles sur notre territoire pour faciliter l'accompagnement des jeunes (2 sur Les Aix d'Angillon et 2 sur St-Martin-d'Auxigny) ;

Considérant que sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration auquel se doit d'être représenté le CIAS Terres du Haut Berry par un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner Marie-Christine VERDIER comme représentant titulaire et Jérôme VRILOR comme représentant suppléant du CIAS Terres du Haut Berry, auprès du Conseil d'administration de la Mission Locale Pays de Bourges.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-22

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS TITULAIRE ET SUPPLEANT DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE SANCERRE SOLOGNE**

Considérant que la Mission Locale Sancerre Sologne est une association réunissant les collectivités locales, des administrations, et des acteurs économiques et sociaux. Qu'elle accueille des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, tous niveaux confondus et propose ses services aux entreprises et artisans installés sur le territoire pour faciliter leur recrutement et les informer sur les contrats et mesures spécifiques aux jeunes.

Considérant que son territoire d'exercice couvre 7 communes de notre territoire et qu'en 2024 elle a été en contact avec 32 jeunes issus de ces communes (dont 10 nouveaux) pour 294 entretiens réalisés;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne a signé une convention de partenariat avec les Maisons de Services au Public et le Centre Intercommunal d'Action Sociale dans une volonté de travailler ensemble sur notre territoire ;

Considérant que la Mission Locale Sancerre-Sologne effectue 2 permanences mensuelles sur notre territoire pour faciliter l'accompagnement des jeunes (2 sur Henrichemont) ;

Considérant que sa gouvernance est assurée par un Conseil d'Administration auquel se doit d'être représenté le CIAS Terres du Haut Berry par un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

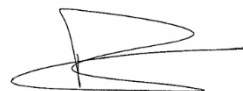
Il est donc proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner Marie-Christine comme représentant titulaire et Cécile BORY comme représentant suppléant du CIAS Terres du Haut Berry, auprès du Conseil d'administration de la Mission Locale Sancerre-Sologne.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Signé
électroniquement
par : Christophe
DRUNAT
Date de signature

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-23

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CIAS TERRES DU HAUT BERRY
AU SEIN DU PROGRAMME POPSU TRANSITIONS**

Lieu de convergence nationale des milieux de la recherche, des élus et des professionnels de l'urbain, la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (POPSU) croise les savoirs scientifiques et l'expertise opérationnelle pour mieux comprendre les enjeux et les évolutions associés aux politiques publiques territoriales. Elle capitalise, à des fins d'action, les connaissances en la matière et en assure la diffusion auprès de publics divers.

Le programme national de recherche POPSU Transitions est un programme partenarial en études urbaines entre l'État et les espaces urbains en France. Dans chacune des Métropoles et territoires partenaires, il s'appuie sur un consortium associant une équipe d'une dizaine de chercheurs et de jeunes-chercheurs (doctorants ou post-doctorants).

Le programme repose sur des dispositifs locaux de veille, d'observation et d'analyses portés sur chacun des sites. Ils sont animés par une équipe de recherche pluridisciplinaire et la Métropole. Celle-ci est représentée à la fois par ses élus et ses services, auxquels pourront être associés des tiers pour leur expertise. Ces plates-formes visent à construire localement une capacité d'expertise sur les trajectoires de transitions dans les politiques publiques.

Il est précisé que le programme de recherches-actions « POPSU Transitions 3 » porte sur les transitions démographiques, sanitaires et environnementales des territoires

Le vieillissement de la population du territoire, accentué par le départ de sa jeunesse, ce programme pose à la fois les questions de coordination des politiques de santé et d'optimisation de l'accès aux soins (incluant le thème de la mobilité), de formation des étudiants (en partenariat avec les sites universitaires de Bourges et Châteauroux) et d'installation des professionnels de santé (avec la donne nouvelle du CHU d'Orléans), du bien-être habitant et de développement du sport-santé

Signé

électroniquement
par : Christophe

DRUNAT

Date de signature

Considérant la délibération de-2024-03 du Conseil d'Administration du CIAS Terres du Haut Berry du 21 février 2024, portant adhésion du CIAS Terres du Haut Berry au programme POPSU Transitions 3 ;

Considérant la convention liant le CIAS Terres du Haut Berry au programme POPSU Transitions 3 ;

Considérant que le programme POPSU Transitions 3 se termine en fin d'année 2026 ;

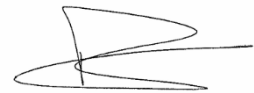
Considérant qu'il convient de désigner un représentant du CIAS Terres du Haut Berry, aux réunions de recherche actions du programme POPSU Transitions ;

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration de désigner Mme Christelle PETIT comme représentant du CIAS Terres du Haut Berry au sein du programme POPSU Transitions 3.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
TERRES DU HAUT BERRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Nombre de membres en
exercice : **21 titulaires**

Nombre de présents : 16

Nombre d'absents : 5

Nombre de votants : 18

Délibération n° 2026-24

Publication sous forme
électronique :

www.terresduhautberry.fr

Date d'affichage : 10/06/2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni le 3 juin 2026 à 18h30 aux Aix d'Angillon, sous la présidence de Christophe DRUNAT, Président du CIAS.

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

Secrétaire de séance :

Manuel DECONINCK

**PROJET PLATEFORME DE REPIT AIDANTS
EN PARTENARIAT AVEC L'HOPITAL TAILLEGRAIN DE BOURGES**

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population, l'augmentation des pathologies neurodégénératives et le développement du maintien à domicile des personnes en situation de dépendance, le rôle des aidants familiaux apparaît aujourd'hui essentiel.

Sur le territoire de la Communauté de communes Terres du Haut Berry, ces derniers rencontrent toutefois des difficultés d'accès aux dispositifs existants, notamment en raison de contraintes liées à la mobilité et à l'isolement rural.

Afin de répondre à ces enjeux, la Plateforme de répit des aidants souhaite développer des actions de prévention et d'accompagnement sur le nord du département du Cher, en cohérence avec les orientations de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Dans cette perspective, la Communauté de communes Terres du Haut Berry, engagée dans une politique de solidarité et de cohésion sociale, envisage de formaliser un partenariat avec la Plateforme de répit des aidants de l'Hôpital Taillegrain de Bourges. Cette collaboration vise à structurer une offre de services de proximité, adaptée aux besoins des aidants du territoire.

Ce partenariat a pour objectifs de renforcer l'accompagnement des aidants à travers des actions d'information, de soutien psychologique et d'orientation, de favoriser le travail en réseau avec les acteurs locaux, et de contribuer au maintien à domicile des personnes accompagnées dans des conditions adaptées.

Le projet s'adresse aux proches aidants résidant sur le territoire intercommunal, accompagnant des personnes âgées en perte d'autonomie, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

Signé

électroniquement

par : Christophe DRUNAT

Date de signature

Les actions mises en œuvre comprendront notamment des temps d'accueil, d'écoute et d'orientation, des entretiens individuels d'évaluation des besoins, ainsi que des actions collectives telles que des groupes de parole, ateliers ou

rencontres thématiques. Des actions de sensibilisation à la prévention de l'épuisement des aidants seront également proposées, en lien étroit avec les partenaires locaux.

Les interventions seront organisées au sein de locaux mis à disposition par la Communauté de communes, sur plusieurs communes identifiées, avec une fréquence adaptée aux besoins du territoire.

La mise en œuvre de ce projet est prévue dans le courant de l'année 2026, et à titre gratuit.

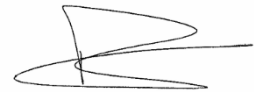
Ainsi, ce partenariat traduit une volonté partagée de renforcer le soutien aux aidants, de favoriser la solidarité territoriale et d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées et de leurs proches.

Le Président du CIAS propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le projet de partenariat passé entre le CIAS et la plateforme de répit de l'Hôpital Taillegrain à compter de 2026 à titre gratuit.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK





FEUILLET DE CLÔTURE
Conseil d'Administration du
Centre Intercommunal d'Action Sociale
Terres du Haut Berry
SÉANCE DU 3 JUIN 2026

Etaient présents (16) : Christophe DRUNAT, Laurence BLASCO, Bruno CANTELE, Yves CORDINA, Isabelle CROCHET, Jean-Noël GUILLAUMIN, Marie-Christine VERDIER, Jérôme VRILOR, Pascale BERTRAND, Claude BLAIN, Karine LAFFONT, Benjamin MARTIN, Joëlle MARTINAUX, Aurélia NABOULET, Brigitte PILLET & Josépha WIOLAND

Etaient excusés (5) : Cécile BORY (pouvoir donné à C. DRUNAT), Pierre-Yves CHARPENTIER, Laurence DELAPORTE, Christelle PETIT (pouvoir donné à B. CANTELE) & Nadine ROYERE

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE LA SÉANCE :

- n° de-2026-09 : Election du vice-président du CIAS
- n° de-2026-10 : Adoption du règlement intérieur
- n° de-2026-11 : Adoption du règlement budgétaire et financier
- n° de-2026-12 : Délégations de pouvoir
- n° de-2026-13 : Approbation, adhésion et désignation d'un représentant siégeant pour le CIAS à l'UDCCAS18
- n° de-2026-14 : Désignation des candidats titulaire et suppléant pour l'élection des membres du Comité des 100 de l'UNCCAS
- n° de-2026-15 : Modification du tableau des effectifs
- n° de-2026-16 : Budget : Approbation du compte des gestion 2025
- n° de-2026-17 : Budget : Approbation du compte administratif 2025
- n° de-2026-18 : Budget : Budget supplémentaire
- n° de-2026-19 : Aide Alimentaire : convention de distribution d'aide alimentaire avec la commune de « Le Noyer » pour ses habitants
- n° de-2026-20 : Convention BGE 2026-2028
- n° de-2026-21 : Désignation des représentants titulaire et suppléant du CIAS Terres du Haut Berry au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Pays de Bourges
- n° de-2026-22 : Désignation des représentants titulaire et suppléant du CIAS Terres du Haut Berry au sein du conseil d'administration de la Mission Locale Sancerre-Sologne
- n° de-2026-23 : Désignation du représentant CIAS Terres du Haut Berry au sein du programme POPSU Transitions
- n° de-2026-24 : Projet plateforme de répit Aidants en partenariat avec l'Hôpital Taillegrain de Bourges

Le Président,
Christophe DRUNAT



Le secrétaire de séance,
Manuel DECONINCK

